



Communiqué du 4 avril 2023

STOP AUX DERIVES AUTORITAIRES !

Dans le contexte des manifestations contre la réforme des retraites, d'une part, et l'implantation de « méga-bassines » à Sainte-Soline, d'autre part, la FNUJA rappelle son attachement aux principes de liberté d'expression et du droit de manifester.

Ces droits sont consubstantiels à une société démocratique et doivent permettre de faire entendre une opinion en opposition avec les pouvoirs en place.

La FNUJA s'inquiète d'un usage excessif de la force lors des manifestations, du recours aux armes de guerre et d'interpellations infondées, détournant ainsi le cadre de la garde à vue qui implique prise d'empreintes et fichage.

La FNUJA s'alarme que certains préfets procèdent à des interdictions de manifester sans publicité préalable suffisante des arrêtés, dans des délais empêchant toute saisine de l'autorité de la régularité de la décision et donnant libre cours aux forces de l'ordre pour verbaliser des citoyens, procéder à des dispersions voire à des interpellations.

La FNUJA déplore que le ministre de l'Intérieur ait pu annoncer, de façon erronée, que la participation à une manifestation non déclarée puisse constituer un délit.

La FNUJA regrette que le ministre de la Justice ait, dans ce contexte, appelé à « une réponse pénale systématique et rapide » dans une note adressée aux procureurs généraux et aux procureurs de la République, dans des cas où une telle réplique paraissait inadaptée sinon infondée.

La FNUJA appelle par conséquent de ses vœux l'arrêt de ces dérives autoritaires dissuadant l'exercice du droit fondamental de manifester.